

**Note d'information n° DGOS/RH2/2018/169 du 10 juillet 2018
accompagnant le décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018 relatif à
l'établissement des listes nominatives des infirmiers et des pédicures-
podologues salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre et
modifiant le décret n° 2016-746 du 2 juin 2016 relatif à l'établissement
des listes nominatives des masseurs-kinésithérapeutes salariés en vue
de leur inscription au tableau de l'Ordre**

10/07/2018

Cette note d'information précise les conditions de la transmission, par les établissements publics et privés, des listes nominatives des infirmiers et des pédicures podologues salariés, en vue de leur inscription au tableau de leur ordre. Sont annexés à la note des modèles de fichier contenant les données d'identification des professionnels.